



Classement VCS 2025



Pour 2025, il y aura 3 critères pour inciter les cyclos à rouler en groupe le plus souvent possible :
kilomètres / nombre de sorties + un bonus assiduité (nouveau critère).

Pour les sorties club numérotées de 1 à 20 et éventuellement de nouveaux parcours

En période hivernale et le jour où il n'y a pas de brevets au calendrier du CODEP 10 : kilomètres + une sortie + **le bonus d'assiduité de 3 points.**

Ps : seront prises en compte les sorties club du : mardi, mercredi, jeudi, samedi et éventuellement le dimanche !!.

A chaque fois que le cyclo participera à une sortie, il marquera les 3 critères.

Exemple : le cyclo présent le mardi, marquera 1 fois les 3 critères
le cyclo présent le mardi et le mercredi, marquera 2 fois les 3 critères
le cyclo présent le mardi, mercredi et le jeudi marquera 3 fois les 3 critères. Etc.....

Ps : le cyclo devra être présent au moment des inscriptions et faire le parcours avec le groupe.

Pour les brevets permanents du calendrier du CODEP 10

Le cyclo qui participera à un brevet permanent du calendrier le jour de la programmation par le VCS : kilomètres + une sortie + **le bonus d'assiduité de 3 points.**

Le cyclo qui fera un brevet permanent en dehors de la programmation VCS : kilomètres + une sortie (**pas de bonus d'assiduité**).

Attention : le cyclo qui aura fait ce brevet avant et qui reviendra une seconde fois lors de la programmation VCS pour faire ce brevet récupérera **le bonus d'assiduité de 3 points**, sachant que le brevet ne sera comptabilisé qu'une seule fois par le club organisateur et par le VCS.

*Le licencié qui voudra faire un brevet permanent qui n'est pas dans la programmation du calendrier VCS établi du 8 janvier au 25 septembre, ainsi que lors des sorties clubs N°1 au N° 20 des mercredis, jeudis et samedis, marquera les 3 critères du nouveau classement (**kilomètres + une sortie + le bonus d'assiduité de 3 points**). Condition : le faire en dehors des programmations ci-dessus et dire le brevet qu'il envisage de faire par email au : vcganceen@orange.fr, pour l'incorporer dans l'article du club ainsi que sur le site en rubrique : prochains événements, pour inviter d'autres VCS à se joindre à lui ou au groupe. Cette programmation ne pourra pas être mise non plus le jour d'un brevet du calendrier du CODEP 10.

Retour carte VI : kilomètres + nombre de sorties + **le bonus de 3 points par journée.**

Pour carte : BPF et BCN : **le bonus de 5 points.**

Un bonus pour une participation à un brevet du calendrier du CODEP 10 et de tous les autres CODEP FF Vélo (hors du département) le jour de la programmation : **bonus de 3 points.**

Pour un brevet inscrit au calendrier national FF Vélo sur plusieurs jours : **bonus de 3 points par journée.**
Ex : Cyclomontagnardes, Séjours FFCT, Semaine fédérale etc..

Un brevet hors calendrier d'un CODEP FF Vélo, ne sera pas pris en compte.

Il y aura un calendrier sur l'année, en début de saison, pour que tout le monde soit au courant du programme (brevets et permanents). Encourageons les cyclos à rouler en groupe.

A chaque fois que les critères compteront, nous le signalerons dans l'article du club de la semaine que chaque cyclo reçoit le vendredi.